



Fichage abusif FICP banque

Par **Auroredu88**, le **03/11/2020** à **22:38**

J'ai fais suite à un divorce un dossier de surendettement Banque de France en 2011 avec plan de remboursement avec échéance avril 2020. J'ai remboursé par anticipation mes creanciers en 2016 et ai changé de domiciliation bancaire de mon salaire et de mes charges, en laissant ces comptes ouverts. En 2018, le crédit agricole me réclament des dettes que je leur ai déjà réglées. Je les informe que j'ai déjà tout réglé par anticipation et donc de voir avec le service contentieux. Plus de nouvelles de leur part jusqu'à ce que j'apprenne il y a deux semaines qu'ils m'ont a nouveau fichée FICP en juin 2019 pour cette soi-disant dette qui apparaissait sur le plan de remboursement et qui était déjà réglée depuis 2016. J'ai donc fais plusieurs mails ces derniers jours au service contentieux pour leur demander de me radier du FICP. J'ai les preuves de virements vers mes comptes crédit agricole avec les motifs. La personne m'a rappelée pour d'autres sujets bancaires (problèmes de connection à mes comptes) mais ne me répond absolument pas au sujet de la radiation malgré le fait que je l'ai avertie que je transférait les mails au médiateur bancaire. Je ne sais plus quoi faire ... Merci pour votre aide.

Par **youris**, le **04/11/2020** à **09:49**

bonjour,

dans le cas de litige comme le vôtre, on n'utilise pas les mails mais les courriers recommandés avec A.R.

avec un mail, vous n'êtes jamais que son destinataire l'a reçu et jamais certain de l'identité de son expéditeur, les piratages de boites mails sont fréquents.

salutations

Par **Auroredu88**, le **04/11/2020** à **09:57**

Merci beaucoup.

Par **Auroredu88**, le **04/11/2020** à **09:58**

Merci beaucoup.